

# CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

Séance du 02 juillet 2020 ouverte à 20h30

**Ordre du Jour : 1) Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées section AB numéros 247, 377, 378 et 380. 2) Demande d'aide du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour des travaux sur voirie communale accidentogène. 3) Convention de Transfert des Réseaux Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées EAU 17 – Commune – RESE du lotissement « La Montagne ». 4) Logement Internes – Cabinet Médical. 5) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». 6) Vote des taux d'imposition applicables en 2020 aux deux taxes directes locales. 7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL 8BIS PLACE DE GAULLE – FLEURISTE. 8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE. 9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET DE LA COMMUNE DE LOULAY.**

L'An deux mille vingt, le 11 juin, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 04 juin 2020

Nombre de Conseillers Municipaux :

. en exercice : 15  
. Présents : 14  
. Votants : 15

**Présents :** M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERALD Johann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme BAZERQUE Céline, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

**Absent excusé :** M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBault Claudie

Madame Marielle PRIOUX a été élue secrétaire.

*Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 11 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.*

**1) Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées section AB numéros 247, 377, 378 et 380.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître Françoise MONNEAU, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession des parcelles cadastrées section AB numéros 247, 377, 378 et 380 situées impasse de la Trézence appartenant à Monsieur REGNIER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier à :

- Maître Françoise MONNEAU, notaire à SAINT JEAN D'ANGELY, le renoncement de la Commune à exercer son droit de prémption sur la vente des parcelles cadastrées section AB numéros 247, 377, 378 et 380.

**2) Demande d'aide du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour des travaux sur voirie communale accidentogène.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 10 044.89 €
- Montant TTC : 12 053.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**3) Convention de Transfert des Réseaux Eau Potable et Assainissement des Eaux Usées EAU 17 – Commune – RESE du lotissement « La Montagne »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre EAU 17 et la Commune pour le transfert des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées du Lotissement de « La Montagne ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec EAU 17,

**4) Logement Internes – Cabinet Médical**

Par délibération n° 2019-43 du 11 juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à la SCI du Centre Médical de Loulay le Cabinet Médical situé 3, cité de la Garde.

Rappel du contexte :

Suite à l'arrêt d'activité d'un des deux médecins, co-proprétaire de l'immeuble, ce dernier est à vendre.

Afin de permettre la poursuite d'activité de son confrère et de sa collaboratrice et d'accueillir sur le site les différents infirmiers intéressés pour s'installer à proximité des médecins, la Commune s'est engagée dans un processus de réhabilitation et de mise aux normes de l'immeuble incluant la création d'un logement à l'étage pour héberger des internes.

Le 05 mars 2020, le Conseil Municipal, sur la présentation de l'Agence d'Architecture Caillaud-Piguet retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre, décide de retenir les entreprises mieux disantes pour effectuer les travaux d'un montant estimatif hors taxe de 77 029.30 € soit 92 435.16 € TTC.

Monsieur le Maire informe les élus que le Département pourrait apporter un soutien financier au titre de la création d'un logement pour accueillir les internes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département à ce titre et l'autorise à signer tous documents à intervenir.

### **5) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,  
Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

### **RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,**

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

### **6) Vote des taux d'imposition applicables en 2020 aux deux taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2020 aux deux taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants :

- Taxe Foncière (Bâti) 18,81 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) 52,69 %

**7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL 8BIS PLACE DE GAULLE - FLEURISTE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget annexe « Local Commercial 8bis Place De Gaulle – Fleuriste » de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses : 0.00  
 Recettes : 0.00

**Fonctionnement**

Dépenses : 14 983.08  
 Recettes : 14 983.08

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	0.00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0.00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	14 983.08	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	14 983.08	(dont 0,00 de RAR)

**8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA MONTAGNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget annexe du Lotissement de la Montagne de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses : 688 135.14  
 Recettes : 688 135.14

**Fonctionnement**

Dépenses : 688 703.20  
 Recettes : 688 703.20

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	688 135.14	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	688 135.14	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	688 703.20	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	688 703.20	(dont 0,00 de RAR)

**9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET DE LA COMMUNE DE LOULAY**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour le budget de la Commune de Loulay de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses : 736 557.12  
 Recettes : 875 233.51

**Fonctionnement**

Dépenses : 650 477.93  
 Recettes : 650 477.93

Pour rappel, total budget :			
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	1 168 393.54	(dont 431 836.42 de RAR)
Recettes	:	1 168 393.54	(dont 293 160.03 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	650 477.93	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	650 477.93	(dont 0,00 de RAR)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h**

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBAULT 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIOUX	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE  A donné pouvoir	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT  A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU  A donné pouvoir